

TITRE : Quelles sont les règles en matière d'affichage sur les aires de jeux ?

Rappelons que l'affichage est soumis à réglementation (décret n°96-1136 du 18/12/1996 article 4) et est destiné aux adultes qui accompagnent les enfants. L'objectif principal de la signalisation est d'indiquer à qui s'adresser en cas de problème survenant sur l'aire de jeux, mais aussi d'orienter les enfants vers le jeu adapté à leur âge.

Les mentions obligatoires sont donc :

- Les tranches d'âges auxquels chaque équipement est destiné
- Les mentions d'avertissement relatives aux risques encourus liés à leur utilisation
- Les informations portant sur l'identité et les coordonnées de l'exploitant de l'aire de jeux (ou du gestionnaire) : nom, adresse complète et téléphone.



Maintenant concernant l'interdiction de fumer. En 1991 la loi EVIN réglementait l'usage de la cigarette dans les lieux publics. Ce n'est qu'en 2006 que celle-ci concerne les lieux affectés à un usage collectif, puis en 2010 une disposition fixe les modèles de signalisations. Depuis, un décret de 2015 est relatif à l'interdiction de fumer plus précisément dans les aires collectives de jeux et enfin depuis 2017 il est interdit de vapoter dans certains lieux.

Extébois vous fait donc une synthèse et vous précise exactement les règles en matière d'interdiction de fumer et vapoter dans les aires de jeux et le modèle de signalisation à ajouter sur les panneaux d'informations concernant la cigarette.

Ce que le décret de 2006 expose (Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006). Il fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif :

- Art. R. 3511-1. - L'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif s'applique entre autres : dans les espaces non couverts des écoles, collèges et lycées publics et privés, ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs.
- Art. R. 3511-6. - Dans les lieux mentionnés ci-dessus, une signalisation apparente rappelle le principe de l'interdiction de fumer. Un modèle de signalisation accompagné d'un message sanitaire de prévention est déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé.

Le décret de 2015 est plus précis sur l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux (Décret n° 2015-768 du 29 juin 2015):

- la consommation de tout produit du tabac est interdite dans les aires de jeux. L'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux a pour objet de réduire le tabagisme passif dont sont victimes les enfants et de sensibiliser les parents et les adultes en général sur les dangers du tabac et du tabagisme passif en particulier.

Ce décret étend la liste des lieux sans cigarette et renforce donc l'obligation à tous d'indiquer cette interdiction sur les panneaux.

Le dernier décret de 2017 est lui relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif (Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017):

- l'utilisation des cigarettes électroniques (« vapotage ») est interdite dans les établissements scolaires et les établissements destinés à l'accueil, à la formation et à l'hébergement des mineurs (...)

Donc si sur les sites listés ci-dessus, il y a une aire de jeux, l'interdiction de vapoter s'applique, sans pour autant que l'information soit à ajouter sur le panneau puisque c'est le site tout entier qui est concerné par l'interdiction.

En conclusion pour l'interdiction de fumer, Extébois suit la charte graphique qui ne permet aucune approximation et respecte la taille, le coloris, la forme et le texte défini par l'arrêté du 1er décembre 2010.

Depuis des années, Extébois a ainsi testé différentes manières d'indiquer les mentions obligatoires sur ses panneaux d'informations HPL (gravure, autocollant, sérigraphie...). L'entreprise a finalement choisi la gravure pour le texte et la sérigraphie pour l'interdiction de fumer (méthode retenue pour être la plus propre et résistante).



N'oublions pas que l'affichage doit être visible, lisible et indélébile à chaque entrée d'aire de jeux (ou à proximité de chaque équipement ou directement sur chaque jeu).